

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 18 décembre 2014

**Service instructeur**

**N° CP-2014-11-2-4**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

**Service consulté**

**CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES VOSGES  
CHEMIN DES CHATEAUX FORTS D'ALSACE**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder une subvention de 18 111 € à l'Association des Châteaux Forts d'Alsace pour la réalisation du Chemin des châteaux forts d'Alsace, projet structurant soutenu au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges.

**I. L'Alsace, riche de ses châteaux forts**

L'Alsace est la région d'Europe qui possède la densité la plus importante de châteaux forts de montagne. On estime aujourd'hui à 80 le nombre de ruines présentant un intérêt pour le visiteur sur la partie alsacienne du massif des Vosges, toutefois, leur mise en valeur est faible au regard de leur potentiel et de leur caractère exceptionnel.

La visite de ces châteaux forts de montagne en accès libre pour la très grande majorité est intimement liée à la balade et à la nature. Grâce au travail du Club Vosgien, et à sa capacité d'irriguer tout le territoire, les chemins d'accès de tous les châteaux forts sont entretenus et disposent d'un balisage pour permettre aux randonneurs un accès aux différents châteaux. Pourtant ces cheminements nécessitent d'être mieux valorisés et plus étroitement liés aux châteaux.

C'est pour cette raison que l'Association des Châteaux Forts d'Alsace et la Fédération du Club Vosgien se sont rapprochées pour proposer leur valorisation au travers de la création d'un Chemin des châteaux forts d'Alsace.

L'Association des Châteaux forts d'Alsace, créée en février 2013, est présidée par Monsieur Guillaume D'ANDLAU et a pour membres des passionnés du patrimoine, historiens et présidents d'associations de soutien à différents châteaux alsaciens.

**II. La création d'un chemin des châteaux forts d'Alsace**

Ce projet s'inscrit en cohérence avec la Stratégie de développement du tourisme en Alsace dont l'objectif 9 vise à s'appuyer sur les grands sites et le patrimoine castral pour une meilleure diffusion de la clientèle sur les territoires.

Il servira d'outil de communication et de structuration d'une offre touristique autour de la découverte des châteaux et de la randonnée dans les Vosges.

Ce projet complète un certain nombre d'initiatives qui sont en cours pour améliorer l'offre de randonnées sur le massif vosgien en s'appuyant partiellement sur les châteaux forts :

- le chemin des patrimoines remarquables des Vosges,

- l'opération de sensibilisation et organisation de randonnées par les centres AJA (agence de tourisme associatif),
- la création d'un guide proposant des balades autour des châteaux forts.

Le chemin des châteaux forts d'Alsace s'étendra sur 450 kilomètres, passera par 80 châteaux forts et se découpera en 21 étapes.

Les châteaux retenus l'ont été selon leur intérêt historique et architectural et leur localisation géographique.

Il disposera d'un marquage spécifique sur tout le parcours et d'une présence sur les cartes IGN et d'un topoguide spécifique du chemin des châteaux forts d'Alsace.

Le projet comportera également :

- la création d'outils de communication pour accompagner la promotion du chemin,
- la création d'un site internet pour valoriser le chemin des châteaux forts et les territoires traversés,
- la réalisation d'un dépliant et d'affiches à diffuser dans les offices de tourisme et lieux touristiques...

Le chemin pourrait, à terme, trouver des prolongations en particulier avec l'Allemagne qui dispose d'un chemin de randonnée, le Burgen Steigt, qui longe le Rhin dans le Palatinat.

Le projet s'adresse au grand public, aux randonneurs aguerris mais également aux professionnels du tourisme qui pourront s'y référer pour des mises en marché.

Il est envisagé de traduire, dans une deuxième étape, le topoguide en allemand ainsi que le site internet pour atteindre le public germanophone.

Le projet, d'une durée de réalisation de deux ans, se terminera courant 2016, avec un budget prévisionnel de 121 744 € TTC, décomposé comme suit :

| Descriptif  | Nature de la dépense | Montant € TTC  |
|---|----------------------|----------------|
| Coordination du projet                                  | Fonctionnement       | 18 000         |
| Frais kilométriques                                     | Fonctionnement       | 3 200          |
| Création, impression, diffusion de dépliant et affiches | Fonctionnement       | 9 000          |
| Inauguration, communication et relais presse            | Fonctionnement       | 15 000         |
| Logo charte graphique                                   | Fonctionnement       | 4 000          |
| Total dépense de fonctionnement                         |                      | 49 200         |
| Achat de signalétique                                   | Investissement       | 32 794         |
| Pose de signalétique                                    | Investissement       | 24 750         |
| Réalisation d'un site internet                          | Investissement       | 15 000         |
| Total dépense d'investissement                          |                      | 72 544         |
| <b>Total du projet</b>                                  |                      | <b>121 744</b> |

### III. Plan de financement prévisionnel et cofinancement départemental

Le plan de financement présenté par l'association est le suivant :

| Financier                | Montants € TTC | Pourcentage |
|--------------------------|----------------|-------------|
| Etat (FNADT)             | 24 249         | 19,92       |
| Région Alsace            | 36 523         | 30,00       |
| Département du Haut-Rhin | 18 111         | 14,88       |
| Département du Bas-Rhin  | 18 111         | 14,88       |
| Association              | 24 750         | 20,33       |
| Total projet TTC         | 121 744        | 100,00      |

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité interrégional de pilotage et de programmation de la Convention du Massif des Vosges, le 16 octobre 2014.

Le Département du Haut-Rhin pourrait cofinancer l'investissement, au regard de l'autorisation de programme « Massif des Vosges » disponible.

La subvention départementale pourrait s'élever au maximum à 18 111 € TTC (soit ~ 24,96% de la dépense d'investissement retenue, à savoir 72 544 € TTC)

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention maximale de 18 111 € à l'Association des Châteaux Forts d'Alsace pour la réalisation d'un chemin des châteaux forts d'Alsace ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20421, programme F243 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER